

Académie de POITIERS
Collège Beauregard
27 Bd des Ecoliers
17770 BURIE

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE N° 1
du conseil d'administration**

Date : 12 octobre 2023

Année scolaire : **2023-24**

Numéro de séance : **1**

Date de transmission de la convocation aux membres : **05 octobre 2023**

1^{ère} convocation (oui/non) : **oui**

2^{ème} convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : **M. BOUILLÉ Laurent, Principal**

Secrétaire de séance : **M^{me} BERREDEJEM, professeure de Lettres**

Quorum : 13

Nombre de présents : 16

Ordre du jour

Approbation du Procès Verbal du Conseil d'Administration du 22 juin 2023.

I – Vie éducative et pédagogique

1. Bilan de rentrée
2. Présentation projets et actions pédagogiques 2023-2024
3. I.M.P.
4. Présentation plan annuel RCD

II – Vie budgétaire et financière

1. Contrats et conventions
2. DBM pour information
3. Tarifications diverses
4. Budget « Paris »

III - Questions diverses

Préambule

Le Président du Conseil d'Administration ayant constaté que le quorum (16 présents) était atteint, ouvre la séance à 17h35.

M^{me} BERREDJEM, professeure de Lettres du collège, élue au CA, est désignée comme secrétaire de séance.

M. BOUILLÉ rappelle que chacun a reçu le PV du précédent CA du 22 juin et demande si des observations sont à faire.

M^{me} Michaud C. demande à M. Bouillé une modification de l'ordre du jour et l'ajout d'un cinquième point au **II-Vie matérielle et financière**, concernant la modification de répartition des crédits pédagogiques globalisés..

La modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité

Le CA approuve à l'unanimité l'ordre du jour et le procès verbal du 22/06.

I - Vie pédagogique et éducative

1/ Bilan de rentrée

Présentation par M. Bouillé des nouveaux enseignants et des enseignants en poste partagé :

- M^{me} Aholouké en Espagnol
- M. Mortas – Mme Salesses-Monbrun – Mme Kourdaci en Arts plastiques
- M. Lahmiti – M. Ligeron en Mathématiques
- M. Drugeon en Français
- M. Gencey en Technologie

Il donne ensuite quelques indicateurs au sujet du DNB et de l'orientation des 3^{èmes}, promotion 2022-2023 :

90% de réussite au DNB, 58/66 élèves reçus.

Une légère baisse (90,3% en 2021 et 91,07% en 2022) qui s'explique par l'absentéisme de certains élèves et par l'arrivée en cours d'année de quelques élèves avec un niveau faible.

Le nombre de mentions reste toutefois satisfaisant :

- 20 mentions Très Bien
- 14 mentions Bien
- 9 mentions Assez Bien

Affectations post-3e :

- 63,63% 2GT

- 25,66 % Bac pro

- 10,71 % CAP

Nous n'avons pas de données sur l'élève qui était inscrit sur les listes du collège l'an passé mais qui n'est jamais venu en classe.

Effectifs à la rentrée 2023 :

288 élèves dont 66 en 6^{èmes}, 76 en 5^{èmes}, 81 en 4^{èmes}, 65 en 3^{èmes}

L'effectif est donc en baisse par rapport à l'an passé.

2/ Présentation projets et actions pédagogiques 2023 2024

- Fête de la science
- Collège au cinéma 6^{èmes}
- Oradour 3^{èmes}
- Royan 3^{èmes}
- Saintes 6^{èmes}
- La Rochelle 4^{èmes}
- Rame en 5^{èmes}
- Petit déjeuner 6^{èmes}
- Cham orchestre (Masterclass, concerts, audition de Noël, Divertimento)
- Théâtre 6^{èmes} (Gallia)
- Séjour Chambon 6^{èmes}
- Séjour Paris 4^{èmes}
- Devoirs faits
- Candidature au festival du film d'aventure pour une classe de 5^{èmes}

M^{me} Thivolle regrette que le séjour à Toulouse n'ait pas lieu cette année, car les élèves de 3^{èmes}, à cause du Covid-19 n'avait pas été au chambon en 6^{èmes} et n'ont, par conséquent, participé qu'au séjour au ski en 5^{èmes}. Elle fait part de sa déception et de sa réticence à soutenir la COOP si le collège ne peut assurer deux séjours aux élèves.

M. Bouillé explique que le séjour à Toulouse a été écarté pour les 3^{èmes} afin de soulager leur emploi du temps, en vue du DNB, il explique que l'absence du projet Toulouse est compensée par plusieurs sorties à la journée sur le niveau. Il rappelle également que l'abandon de ce projet répond également à des contraintes financières pour le collège.

M^{me} Dussel rappelle que la COOP ne finance pas uniquement des voyages scolaires, mais également des projets de sortie à la journée.

3/ IMP

M. Bouillé présente la répartition des IMP :

Devoirs faits : 0,25

Réferent culture : 1

Chorale : 1

RUPN : 2

Coordonnateur de cycle : 3

4/ Présentation plan annuel RCD

M^{me} Berredjem demande si un remplacement de courte durée est possible sur les heures de groupe comme les LCA.

M. Bouillé répond que c'est possible.

M. Bouillé présente le semainier prévu sur Pronote pour organiser les RCD, il indique les heures sanctuarisées, mais précise que d'autres heures peuvent s'ajouter à cela.

II - Vie budgétaire et financière

1/ Contrats et conventions

M^{me} Michaud C. présente les différents contrats et conventions qui doivent passer au vote afin d'en autoriser la signature.

- Convention gymnase (mis à disposition par la mairie du mardi au vendredi de 8h – 16h20 [15h30 le mercredi]).

Adoptée à l'unanimité.

- Convention de la mise à disposition du Mil-Club (dojo).

Adoptée à l'unanimité.

Toutefois, M^{me} Gilardin fait part d'un incident, après occupation par le collège du local, des papiers laissés à traîner par les élèves ont été retrouvés et un extincteur a été décroché du mur. Elle incite donc à la vigilance afin de préserver le matériel.

- Convention avec la CDA pour la mise à disposition gratuite de l'exposition « Moi, jeune citoyen », utilisée chaque année pour mener avec les élèves de 6^{èmes} et de CM2 une réflexion sur le respect de la loi et le rôle du citoyen.

Adoptée à l'unanimité.

18h30, départ de Louis Salomon.

- Contrat de maintenance de la chaufferie : 10610 euros HT. M^{me} Michaud explique que le coût est bien supérieur à ce que le collège payait précédemment mais que le contrat est beaucoup plus complet et dans les normes du cahier des charges, imposé pour

l'entretien du matériel par le Conseil départemental. Elle précise qu'une demande de subvention sera demandée au Conseil départemental afin d'aider le collège à assumer cette dépense et les frais de viabilisation à venir, estimés entre 10 000 et 15 000 euros.

Adopté avec 13 voix pour et 2 absentions.

2/ DBM pour information

M^{me} Michaud C. présente les décisions budgétaires modificatives

3/ Tarifications diverses

Les tarifs en cas de dégradation ou perte votés par le CA le 18/10/2022, ne sont pas modifiés.

Adoptés à l'unanimité.

M^{me} Roi-Sans-Sac demande si les manuels facturés sont nombreux, chaque année. Elle explique qu'en début d'année, l'un des manuels remis à sa fille était en très mauvais état, en partie déchiré. Elle s'étonne qu'il n'ait pas été facturé à la famille de l'élève qui l'a rendu l'an passé. Elle a rendu le manuel abîmé au collège et sa fille en a reçu un en bon état.

M^{me} Michaud C. explique que la gestion des manuels est une question épineuse chaque année. Lorsque le collège récupère les manuels, ils ne sont pas toujours inspectés un par un afin de s'assurer de leur bon état, par conséquent, certains manuels abîmés passent inaperçus. Quant à l'avis porté sur l'état des manuels, il relève également de la subjectivité de chacun, ce qui complique l'évaluation de leur état. Les manuels manquants, en revanche sont systématiquement facturés.

4/ Budget « Paris »

Le budget proposé au vote par M^{me} Michaud C. repose sur une base de 78 élèves et 6 accompagnateurs.

M^{me} Roi-Sans-Sac demande pourquoi il ne se base pas sur la totalité de l'effectif de 4^{èmes}, soit 81 élèves.

M^{me} Michaud C. répond qu'en se basant sur l'expérience des voyages scolaires organisés par le collège, environ 80% seulement des élèves participent au séjour. Elle explique que l'estimation d'un budget doit se faire au plus près d'une réalité prévisible. Si toutefois, exceptionnellement le nombre de participants devait être plus important et le coût du voyage inférieur au budget voté, il serait procédé à un remboursement des familles.

M^{me} Berredjem présente le programme du voyage.

M^{me} Michaud C. explique que le budget total du voyage est de 21762 euros, avec un coût par personne de 319 euros. Le collège doit assumer une part professeur de 1914 euros.

Une fois les 40 euros donnés, par la COOP, par élèves, le voyage revient à 279 euros par enfant.

Ce prix ne prend pas en compte la subvention du Conseil départemental qui sera demandée par le collège.

Le budget est adopté à l'unanimité.

5/ Modifications de la répartition des crédits pédagogiques globalisés

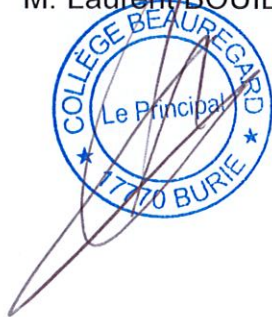
M^{me} Michaud C. présente les ajustements de répartition des crédits pédagogiques globalisés par rapport aux 2 votes déjà effectués lors des CA du 30/03/2023 et du 22/06/2023 :

- Droit de reprographie 536,80 euros (+56,80 euros)
- Carnets de correspondance 795,60 euros (-54,40 euros)
- Manuels scolaires 1867,60 euros (-2,40 euros)

Adoptés à l'unanimité

Pas de questions diverses. M. Bouillé lève la séance à 19h00.

Le chef d'établissement
M. Laurent BOUILLÉ



La secrétaire de séance
M^{me} Johanna BERREDJEM

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the name of the secretary.